

# Règlementation départementale de l'arbitrage 2011 / 2012

Comité d'escrime de la Gironde



26 septembre 2011

Créé par : Comité Départemental d'Escrime de la Gironde

# Règlementation départementale de l'arbitrage 2010 / 2011

---

Comité d'escrime de la Gironde

## Sommaire

<b>1. Constitution de la CDA</b>	<b>p2</b>
<b>2. Généralités</b>	<b>p2</b>
<b>3. Stage de formation</b>	<b>p3</b>
<b>4. Coursus de formation</b>	<b>p3</b>
<b>5. Les règles d'évaluation</b>	<b>p4</b>
<b>6. Niveau de compétence et activité des arbitres</b>	<b>p6</b>
<b>7. Organisation de l'arbitrage</b>	<b>p7</b>
<b>8. Indemnisation des arbitres</b>	<b>p8</b>
<b>10. Annexe</b>	<b>p9</b>

## 1. Constitution de la CDA

### Composition de la Commission Départementale d'Arbitrage

- Un membre élu du Comité Départemental : Sandrine Grillet
- L'Assistant Technique Départemental : Romain Gachet
- Responsable de la formation : Roger Grenette

### Responsable de la Formation

- Il est responsable du suivi et de l'évaluation des arbitres en formation départementale à leur arme.

## 2. Généralités

### Préambule :

*La formation se fait en partenariat avec le candidat et les structures (le club, la CDA, la C.R.A. et la C.N.A.) dans lesquelles il évolue.*

### La formation des arbitres

- le club blason vert.
- le département blason vert + Arbitre Départemental.
- la ligue arbitre Régional.
- la fédération arbitre National.
- la F.I.E arbitre International.

### Le Club :

L'arbitrage fait partie de l'apprentissage de l'Escrime. C'est à ce niveau que commence la formation des arbitres.

Le support utilisé sera le **Blason vert**. Cette formation s'enclenche dès le **blason Jaune**. Les Maîtres d'Armes préparent et dirigent les intéressés vers la formation départementale.

### Le Comité Départemental :

Les comités départementaux ou en absence les C.R.A organisent une formation annuelle pour chaque arme en s'appuyant au départ sur le **Blason vert**. Elle doit être adaptée aux exigences des épreuves de jeunes organisées par les Comités Départementaux.

Les candidatures à ces formations seront proposées et adressées par le président du club, au président du comité départemental.

La formation pratique débutera dès l'obtention du Q.C.M ou de la note minimale (*Cf. 5. Les règles d'évaluations*).

Le Président du Comité départemental et le responsable de l'arbitrage départemental (C.DA) délivreront un diplôme d'arbitre départemental à chaque arme, dès la catégorie Minimale.

### 3. Stages de formation

*Pour la saison 2011 / 2012, les différents stages proposés par le comité de Gironde sont les suivants :*

#### **24 septembre 2011 : Journée nationale de l'arbitrage (JNA) :**

- Épreuve théorique (QCM) pour les candidats de la saison 2011 / 2012 au diplôme d'arbitre départemental.

- Présentation du plan d'arbitrage de la saison à venir.

- Présentation **à tous les arbitres du département** des éventuels changements dans la réglementation.

- Remise des diplômes de la promotion précédente

#### **28 et 29 octobre 2011 : Stage de formation pratique**

*Stage obligatoire pour tous les candidats en formation départementale.*

- Travail sur l'aspect théorique de l'arbitrage (règlement, passage de plusieurs QCM, etc).

- Pratique de l'arbitrage, mise en situation

#### **23 juin 2011 : 2<sup>ème</sup> session de l'examen théorique (QCM) :**

*Cette session est ouverte à la fois aux personnes qui doivent rattraper leur premier QCM, et aux personnes désirant commencer leur cursus*

### 4. Cours de formation

#### **ARBITRE DEPARTEMENTAL :**

*Le diplôme peut se passer aux trois armes (\*)*

- Être licencié à la F.F.E.

- Être détenteur du Blason vert.

- Être au minimum de la catégorie Benjamin 2, pour entrer en formation, et minime pour être titulaire,

- Être présenté 15 jours avant la date d'examen. (Septembre et juin)

- Passer l'épreuve théorique lors d'une Journée Nationale de l'Arbitrage (Cf. fiche descriptive), Étape obligatoire.

- Obligation de participer à un des stages proposés par la C.D.A. ou en l'absence la C.R.A.

- Être évalué en pratique, dans les armes choisies, au minimum sur une épreuve phare départementale ou régionale dans l'arme choisie (jugement porté : apte ou non apte) ou par contrôle continu dont le contenu est déterminé par la C.D.A. (ex : fiche de critères, nombre de compétition, etc.

- La formation peut s'effectuer sur deux saisons.

*Une saison complète = de septembre à juin.*

## 5. Les règles d'évaluation

### Examen d'entrée en formation

#### Les Q.C.M. comprennent :

- Une partie commune aux trois armes
- Une partie spécifique à chaque arme
- Une épreuve facultative pour l'arbitrage handisport

#### Q.C.M. départemental :

20 questions au total 30 minutes :

- 15 questions communes aux trois armes.
- 5 questions spécifiques à chaque arme.

Obtenir 16/20 pour entrer en formation.

Les candidats qui obtiendront une note de 14/20 ou 15/20 seront autorisés à commencer leur cursus de formation mais devront repasser le Q.C.M. lors de la 2<sup>ème</sup> session de l'examen théorique (cf. 3. Stages de formation)

*Les candidats autorisés à entrer en formation sans l'obtention du Q.C.M. devront obligatoirement valider leur Q.C.M. lors de la 2<sup>ème</sup> session. Dans le cas contraire, ils seront ajournés et devront repasser l'examen complet à partir de la J.N.A. de septembre.*

*L'obtention de la partie théorique du Q.C.M. départemental est valable deux saisons complètes.*

### Évaluation

#### Modalités d'évaluation

Les candidats seront évalués en club et en situation de compétition.

Toutes les fiches d'évaluations seront gardées par le responsable de la formation après un retour sur l'évaluation.

*Une copie de ces fiches d'évaluation sera transmise au maître d'arme du candidat.*

#### Évaluation hors compétition

Les candidats devront être évalués par leur maître d'armes trimestriellement.

Ces évaluations se compose de deux parties, une théorique sous forme de QCM et une pratique de mise en situation au sein du club.

Le maître d'armes devra faire la correction du QCM et remplir la fiche d'évaluation avec le candidat en apportant des corrections à ses éventuelles erreurs.

Le tout est à renvoyer au responsable de la formation avant les dates indiquées

### **1<sup>er</sup> trimestre : octobre à décembre**

QCM n°1

Arbitrer une poule de tireur d'une catégorie inférieure à la sienne à l'arme simple assisté d'assesseur.

Retour du QCM et de la fiche d'évaluation avant le 05 janvier 2012

### **2<sup>ème</sup> trimestre : janvier à mars**

QCM n°2

Arbitrer une poule de tireurs de sa catégorie à l'arme simple, assisté d'assesseurs.

Retour du QCM et de la fiche d'évaluation avant le 05 avril 2012

### **3<sup>ème</sup> trimestre : avril à mai**

QCM n°3

Arbitrer une poule de tireurs de sa catégorie à l'arme électrique.

Retour du QCM et de la fiche d'évaluation avant les championnats de gironde

### **Évaluation en situation de compétition**

Les candidats devront être évalués au minimum sur **trois rencontres départementales** tout au long de la saison.

Chaque candidat devra choisir quatre rencontres départementales dont une en cas d'empêchement de dernière minute.

Les candidats devront présenter leur fiche d'évaluation au début de la rencontre au responsable de la formation présent sur place.

La CDA statuera une première fois à la mi mai 2012, pour juger les candidats aptes à être convoqués à l'examen final. La progression tout au long de l'année fera notamment partie des critères jugés.

### **Examen final**

Les candidats seront convoqués lors des championnats de Gironde 2012, qui tiendra lieu d'examen final. Les candidats jugés aptes lors de l'examen final seront admis en tant qu'arbitre départemental.

## Liste des personnes habilitées à l'évaluation.

Fleuret	Épée	Sabre
Romain Gachet	Romain Gachet	Romain Gachet
Roger Grenette	Roger Grenette	Roger Grenette
Christine de St Denis	Christine de St Denis	Fabien Farthouat
Romain Noble	Daniel Zueras	Daniel Zueras
Olivier Capdevielle Darre	Romain Noble	Romain Noble
Thomas Theuerkauff	Olivier Capdevielle Darre	Olivier Capdevielle Darre
Manfred Dufourneau	Thomas Theuerkauff	
Daniel Zueras	Jérémy Philippe	
	Manfred Dufourneau	

Sous réserve de modifications éventuelles

## 6. Niveau de compétence et activité des arbitres

Un arbitre diplômé ou en formation à une arme ne peut arbitrer en compétition que les épreuves à cette arme et correspondant à son niveau de compétence, et ce comme défini dans la réglementation nationale de l'arbitrage.

### Niveau de compétence

#### Arbitre en formation départementale :

- Arbitre les épreuves départementales au maximum de sa catégorie d'âge. Il est autorisé à arbitrer les épreuves régionales s'il a plus de 18 ans.

#### Arbitre départemental :

- Arbitre les épreuves départementales et régionales sous réserve d'être au minimum de la même catégorie d'âge.

### Les arbitres en activité

Pour être considérés et apparaître sur les liste « Arbitres en activités », les arbitres doivent arbitrer, au minimum dans la saison :

#### Arbitre départementaux

- Deux compétitions (confirmation donnée par la CRA ou la CDA)

Les arbitres devront veiller à ce que la CRA indique bien à la CNA leur activité d'arbitrage au sein de la CRA

Les arbitres qui n'ont pas arbitré depuis au minimum deux années consécutives, devront participer à un stage de formation, certifié par la CRA, et remplir les conditions « d'arbitre en activité » avant de reprendre les fonctions d'arbitre de club (Décisions de la CRA à transmettre à la CNA).

## 7. Organisation de l'arbitrage :

### Règle d'un arbitre à partir de 5 tireurs

#### Rencontres et Championnats individuelles

Pour toutes les rencontres et les championnats individuelles, les clubs ayant CINQ (5) tireurs (ou plus) engagés dans la même arme, hommes et femmes, doivent obligatoirement présenter au moins un arbitre au début de l'épreuve concerné, non tireur ce jour-là, diplômé ou en formation, possédant le niveau défini au chapitre 6 du présent règlement. Cet arbitre devra être licencié au club.

Dans le cas du non respect de cette règle, le(s) club(s) concerné(s) expose(nt) leurs tireurs engagés à ne pas pouvoir participer à l'épreuve.

#### Rencontre par équipe

Pour les rencontres par équipes, les clubs sont tenus de présenter un arbitre de club pour 3 équipes engagés dans la même arme.

Si l'arbitre est absent le jour de la rencontre, les équipes ne pourront pas participer à l'épreuve.

#### Remarque

En cas de deux épreuves le même jour avec des horaires décalés, l'arbitre devra être présent dès le début de la 1<sup>ère</sup> épreuve, si des tireurs sont inscrits dans les deux épreuves.

En cas d'épreuve sur deux jours, l'arbitre pourra être différent d'un jour à l'autre.

#### Journée à multiples compétitions

Lorsqu'il y a plusieurs compétitions le même jour, les clubs rencontrent des difficultés pour assurer la règle des quotas. Pour cela, la CDA prévoit des mesures dérogatoires, pour ne pas pénaliser les tireurs, en tenant compte des critères suivants :

- Priorité aux compétitions officielles organisées par le département de la Gironde
- Justification par le club de l'engagement des tireurs dans les différentes compétitions
- Justification par le club de son engagement régulier dans la formation d'arbitres

L'aval de la CDA sera obligatoire pour valider cette dérogation. Un formulaire est prévu à cet effet en annexe. La dérogation devra être signalée sur la feuille d'engagement. Le formulaire de dérogation sera présenté par le club, au début de la compétition au référent de l'arbitrage. Il devra être joint au rapport d'organisation.

## Arbitre référent

Un représentant de la CDA (arbitre référent) sera présent sur chaque épreuve organisé par le comité de Gironde.

Le rôle de l'arbitre référent est le suivant :

- Membre du directoire technique
- Vérification de la règle des quotas
- Vérification du niveau des arbitres
- Observation des arbitres
- Gestion de l'arbitrage (indiquer quels sont les arbitres à garder au fur et à mesure du déroulement de l'épreuve).
- Évaluation des arbitres en formation : Il identifie les évaluateurs potentiels (cf. Liste des personnes habilités à l'évaluation) au début de l'épreuve, et leur demande d'évaluer les arbitres en formation. Il fait le point à la fin de l'épreuve avec ces évaluateurs.
- Ils reçoivent l'indemnité journalière correspondant à leur diplôme.
- Ils établissent un compte rendu à renvoyer à la CDA avec notamment : Nom des arbitres/Club/Diplôme/Tours arbitrés // remarques diverses// etc.

## 8. Défraiement des arbitres

### Indemnisations

Les arbitres seront indemnisés (sauf avis contraire du responsable légal pour les mineurs) selon les critères fédéraux. Dans tous les cas, l'indemnisation ne pourra être inférieure au barème suivant :

	Sans diplôme ou en formation départementale	Départementale ou en formation régionale	Régionale ou en formation national
Demi-journée	10€	12€50	20€
Journée	20€	25€	40€

**La formation d'arbitrage départemental étant gratuite, les arbitres en formation ne seront pas indemnisés lorsqu'ils seront évalués.**

### Restauration des arbitres

Lors de toutes épreuves durant plus de cinq heures, l'organisateur sera tenu de fournir à l'arbitre un repas.

## ANNEXES

# Évaluation en club

## Compte rendu QCM départemental club n°1

Date :

Nom :

prénom :

club

Nom du responsable de l'arbitrage du club :

Ce compte rendu doit être conservé dans le classeur d'arbitre

	Règlement des jeunes	Spécificité de l'arme	Généralité (R.I)	Fautes et sanctions	Total
Nombre de bonnes réponses	/7	/3	/5	/5	/20
Nombre de mauvaises réponses					

Signature du responsable de l'arbitrage du club:  
candidat :

Signature du







## Compte rendu épreuve pratique club n°2

### Arme simple avec assesseurs : poule de 4 tireurs

**Date :**

**Nom :** \_\_\_\_\_ **prénom :** \_\_\_\_\_ **club** \_\_\_\_\_

**Nom du responsable de l'arbitrage du club :**

Ce compte rendu doit être conservé dans le classeur d'arbitre

	Votre arbitre est-il capable de :	OUI	NON	A perfectionner
Analyse de la phrase d'arme	<b>Identifier des séquences d'actions</b>			
	<b>Se positionner appareil tireurs</b>			
Dénomination des actions	<b>Utiliser le vocabulaire spécifique, renforcé par une connaissance théorique</b>			
	<b>S'exprimer de façon claire et détachée de la feuille de poule</b>			
Gestuelle de l'arbitre	<b>Maîtriser la gestuelle appropriée</b>			
	<b>Créer la liaison entre l'analyse de l'action, l'expression orale et la gestuelle</b>			
Tenir le rôle de président de jury	<b>Prendre des décisions par rapport à l'action</b>			
	<b>D'appliquer le règlement et de tenir la feuille de poule</b>			
	<b>Notion de représentativité (tenue, maintien)</b>			

Quels sont vos commentaires et remarques pour améliorer la performance de votre arbitre ?

Signature du responsable de l'arbitrage du club:  
candidat :

Signature du



# Évaluation en compétition

## Fiche d'évaluation N°1

### Formation d'arbitre départemental

Date de l'épreuve :

Nom de l'épreuve :

Nom : prénom :

#### Comment compléter la fiche ?

*L'évaluateur jugera le candidat sur au moins 10 phrases d'armes  
A chaque phrase d'arme observée, l'évaluateur mettra une croix dans la case APTE ou INAPTE correspondante*

	Analyse de la phrase d'armes		Dénomination des actions		La gestuelle de l'arbitre		Tenir le rôle de président de jury		
	Identifier des séquences d'actions	Se positionner appareil/tir	Utiliser le vocabulaire spécifique, renforcé par une connaissance théorique	S'exprimer de façon claire et détachée de la feuille de poule	Maîtriser la gestuelle appropriée	Créer la liaison entre l'analyse de l'action, l'expression orale et la gestuelle	Prendre des décisions par rapport à l'action	D'appliquer le règlement et de tenir la feuille de poule	Notion de représentativité (tenue, maintien)
APTE									
INAPTE									
Conseils									

Nom de l'évaluateur :

Signature de l'évaluateur :

Avis général et proposition de travail pour le candidat :

## Fiche d'évaluation N°2

### Formation d'arbitre départemental

Date de l'épreuve :

Nom de l'épreuve :

Nom : prénom :

#### Comment compléter la fiche ?

*L'évaluateur jugera le candidat sur au moins 10 phrases d'armes  
A chaque phrase d'arme observée, l'évaluateur mettra une croix dans la case APTE ou INAPTE correspondante*

	Analyse de la phrase d'armes		Dénomination des actions		La gestuelle de l'arbitre		Tenir le rôle de président de jury		
	Identifier des séquences d'actions	Se positionner appareil/tir eurs	Utiliser le vocabulaire spécifique, renforcé par une connaissance théorique	S'exprimer de façon claire et détachée de poule	Maîtriser la gestuelle appropriée	Créer la liaison entre l'analyse de l'action, l'expression orale et la gestuelle	Prendre des décisions par rapport à l'action	D'appliquer le règlement et de tenir la feuille de poule	Notion de représentativité (tenue, maintien)
APTE									
INAPTE									
Conseils									

Nom de l'évaluateur :

Signature de l'évaluateur :

Avis général et proposition de travail pour le candidat :

## Fiche d'évaluation N°3

### Formation d'arbitre départemental

Date de l'épreuve :

Nom de l'épreuve :

Nom : prénom :

#### Comment compléter la fiche ?

*L'évaluateur jugera le candidat sur au moins 10 phrases d'armes  
A chaque phrase d'arme observée, l'évaluateur mettra une croix dans la case APTE ou INAPTE correspondante*

	Analyse de la phrase d'armes		Dénomination des actions		La gestuelle de l'arbitre		Tenir le rôle de président de jury		
	Identifier des séquences d'actions	Se positionner appareil/tir	Utiliser le vocabulaire spécifique, renforcé par une connaissance théorique	S'exprimer de façon claire et détachée de la feuille de poule	Maîtriser la gestuelle appropriée	Créer la liaison entre l'analyse de l'action, l'expression orale et la gestuelle	Prendre des décisions par rapport à l'action	D'appliquer le règlement et de tenir la feuille de poule	Notion de représentativité (tenue, maintien)
APTE									
INAPTE									
Conseils									

Nom de l'évaluateur :

Signature de l'évaluateur :

Avis général et proposition de travail pour le candidat :